|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | AGRI/B2 |
| Numéro de poste Sysper: | 450029 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Gaëlle MARION  4ième… trimestre 2024  …2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité AGRI.B.2 est responsable des aspects environnementaux et climatiques de l’agriculture. L’unité est également responsable de la sylviculture.

En particulier, notre unité promeut l’intégration des objectifs en matière de changement climatique et d’environnement dans la politique agricole commune (PAC) en soutenant la conception, l’élaboration et la mise en œuvre de mesures ciblées de la PAC et en contribuant à garantir leur cohérence au sein de l’ «architecture écologique» de la PAC, en étroite relation avec la législation et les objectifs pertinents en matière de climat et d’environnement au niveau de l’UE et au niveau international, y compris le pacte vert pour l’Europe.

L’unité AGRI.B.2 est l’unité miroir de la DG Environnement et de la DG Climat au sein de la DG AGRI pour toutes les politiques et propositions législatives liées à l’environnement et au climat impliquant et affectant le secteur agricole et forestier. Nous assurons également le suivi et contribuons au développement des différents aspects des politiques en matière d’énergies renouvelables, de bioéconomie et d’économie circulaire.

Enfin, l’unité est également co-responsable de la mise en œuvre de la stratégie de l’UE pour les forêts, conjointement avec d’autres services de la Commission et en coopération avec les États membres et les organisations de la société civile.

L’équipe est composée de 31 collègues et jouit d’une atmosphère de travail très agréable tout en répondant aux attentes élevées concernant tous ces dossiers très importants.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste intéressant et exigeant d’analyste politique au sein de l’équipe Forêts — une équipe de quatre personnes sous la supervision du chef d’équipe. L’expert national détaché suivra et contribuera — le cas échéant — à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives aux forêts et à la sylviculture — en particulier la stratégie de l’UE pour les forêts — et tiendra compte notamment des liens avec la politique agricole commune. Il suivra et contribuera aux dossiers relatifs aux forêts, tels que la loi sur la déforestation, la taxonomie liée à la sylviculture, la bioéconomie liée aux produits forestiers, les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, etc. La personne participera également à des réunions avec les États membres, des représentants de la société civile et des experts. En outre, il assurera le suivi, l’analyse et la contribution aux études, rapports et autres documents d’autres DG.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Expert titulaire d’une formation universitaire dans le domaine de la sylviculture. Une connaissance approfondie de la surveillance des forêts, ainsi que des critères et indicateurs de gestion durable des forêts, serait un atout majeur. Une expérience des actions et des politiques liées à la stratégie de l’UE pour les forêts à l’horizon 2030 est attendue pour ce poste. Une connaissance des politiques de l’UE en matière de déforestation, de finance durable et de bioéconomie est également souhaitable pour ce poste. Une bonne connaissance de la PAC serait un atout.

De bonnes capacités d’analyse et de communication sont nécessaires pour mener à bien les travaux.

La maîtrise et la maîtrise de l’anglais, tant à l’oral qu’à l’écrit, sont nécessaires.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)